REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE CLERIEUX

Envoyé en préfecture le 28/01/2022 Recu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le 28/01/2022

ID: 026-212600969-20220126-D03_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-03/2022

Date de convocation et d'affichage: 21 janvier 2022

Objet: Modification du protocole ARTT.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

<u>Présents</u>: Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés: ROBIN Christelle - VEY-FARCE Cathy - ROUX Nicolas - GIROT Dominique.

Absents: BABILLON Agnès - VANDECASTEELE Corinne.

<u>Procuration</u>: ROBIN Christelle à COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy à ANGE Josianne – GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie - ROUX Nicolas à JUVENON Marie-Hélène.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- ♦ Vu la demande de la Préfecture de régularisation,
- ♦ Vu la délibération 92-2015 du 16 décembre 2015 portant approbation du protocole ARTT,

Considérant que, le protocole ARTT tel qu'approuvé par la délibération visée ci-dessous comportait une fiche n°19 intitulée « Jour du Maire ».

Considérant que, cette pratique déroge au principe des 1607 H de travail annuel et que, même si ce jour n'est plus octroyé depuis plusieurs années sur la commune, il convient de supprimer cette fiche du protocole afin d'être en conformité avec les dispositions légales visées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer la « Fiche 19 – Jour du Maire » du protocole ARTT.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 27 janvier 2022.

<u>Le Maire</u> Fabrice LARUE